Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE
☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 🖷 : (0590) 91.04.00
E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre le 15 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Objet : Procès en diffamation de Tino DAMBAS contre Jean-Marie NOMERTIN

Le procès en diffamation intenté par Tino DAMBAS contre Jean-Marie NOMERTIN, Secrétaire général de la CGTG, s'est déroulé le vendredi 12 avril 2019 devant le Tribunal de Grande-Instance de Basse-Terre.

Pour rappel, notre camarade a été mis en examen suite à une plainte avec constitution de partie civile de Tino DAMBAS qui, pour ce faire, s'est appuyé sur la diffusion des propos tenus, lors d'un meeting du syndicat des ouvriers agricoles de la BANANE affilié à la Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe le 17 juillet 2017 devant la mairie de Capesterre Belle-Eau, par Guadeloupe 1ère dans le ''focus du journal'' le 18 juillet 2017.
Il est reproché à NOMERTIN :
D'avoir tenu à SAINT-CLAUDE, CAPESTERRE BELLE-EAU et dans le département de la GUADELOUPE, le 17 juillet et le 18 juillet 2017, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, allégué ou imputé un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération de Monsieur Tino DAMBAS, par parole, écrit, image, moyen de communication au public par voie électronique, en l'espèce en déclarant, à l'occasion d'un meeting tenu par la CGTG sur la Mairie de Capesterre Belle-Eau le 17 juillet 2017 : ''Il y a ROUSSE qu'il faut mettre sur le compte de DAMBAS, ROUSSE est un camarade mort à 64 ans'', à 62 ans, il a dit à DAMBAS, je n'ai plus de force pour porter les régimes de bananes, retire moi de là'', DAMBAS a laissé ROUSSE porter les régimes de bananes et quelques jours après il est mort'', ''ces Messieurs parlent comme il sont de bonnes personnes'', ''ce sont des vermines''.

Dès le 6 avril 2018, date de sa première convocation devant le juge d'instruction, NOMERTIN avait déclaré qu'il ferait de cette affaire une tribune pour dénoncer les pratiques esclavagistes de DAMBAS et des planteurs de bananes. C'est ce qui s'est produit ce 12 avril 2019.

Le procès, qui a débuté à 9H15 pour s'achever à 13H20, s'est transformé en un véritable procès contre DAMBAS.
L'un après l'autre, huit camarades de la banane, travaillant ou ayant travaillé pour DAMBAS, se sont présentés à la barre du tribunal pour énumérer et décrire les conditions de travail inhumaines et tous les méfaits de cet individu.
DAMBAS imposait à ROUSSE de transporter, chaque jour à dos d'homme, 150 régimes de bananes à raison de 80 Kg en moyenne par régime.
Nos huit camarades ont fait tomber le mythe de la banane de Guadeloupe et de Martinique soi-disant banane des droits de l'homme.

DAMBAS a demandé au tribunal de condamner NOMERTIN à lui payer la somme de 20 000,00€.

L'Avocat Général a demandé la relaxe.

La décision sera rendue le 24 mai 2019.

Pour le Bureau Confédéral
Marie-Agnès CASTROT